

# Réduire les tarifs du câble menace la viabilité de Nethys

## LE RÉSUMÉ

Pour Stéphane Moreau, patron de Nethys, le projet de l'IBPT de **réduire encore les tarifs d'accès au câble** menace la viabilité de sa société.

Il estime qu'il crée une discrimination **à l'égard de la Wallonie. D'après l'analyse, il réduit encore ses tarifs de 40% contre 28% en Flandre.**

PHILIPPE LAWSON

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) examinera ce matin le texte de la consultation du marché élaboré par l'IBPT. Il concerne les tarifs de gros que doivent payer les nouveaux entrants pour avoir accès aux réseaux des câblo-opérateurs (Telenet, Brutélé/VOO, Numéricable).

Le vote avait été reporté d'une semaine parce que les membres du Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) découvraient le texte d'une cinquantaine de pages pour la première fois. Ils ont donc préféré prendre du temps afin de poser une série de questions aux services du régulateur francophone. «*Nous avons demandé des explications complémentaires sur des aspects juridiques, techniques et financiers du texte. On verra ce qu'on aura aujourd'hui*», nous a confié un membre du collège.

Plusieurs acteurs critiquent la nouvelle consultation. Ils estiment que l'IBPT et les régulateurs communautaires (Medienrat en Commu-

nauté germanophone, VRM en Flandre) lancent une consultation du marché sans attendre que le francophone (CSA) n'ait arrêté une position sur l'opportunité de la démarche. De plus, dit Stéphane Moreau, CEO de Nethys, la société opérationnelle de Publifin (ex-Tec-teo), «*si les révisions de tarifs proposées sont adoptées, elles mettraient en danger la viabilité d'un opérateur télécom local comme Nethys/Voo. Elles nous mettraient dans une position qui ne sera plus concurrentielle face à l'opérateur historique, ce qui déstabilisera le marché et sera préjudiciable aux consommateurs*». Car si les marges ne sont pas suffisantes, les investissements ne suivront pas.

## La Wallonie discriminée

«*La révision des prix n'est nullement une actualisation ou une adaptation des prix de gros appliqués sur le marché, mais bien une volte-face de la méthodologie de fixation des prix. Elle conduit à des prix qui sont la moitié de ceux en vigueur actuellement*», dénonce-t-il. Les futurs nouveaux tarifs entraîneront une réduction du tarif (sur le duo TV-Internet) de Nethys de 40% (déjà -23% aujourd'hui), soit 12,27 euros/mois. Celui de Brutélé à Bruxelles baissera de 35% (13,27 euros/mois) contre -28% pour Telenet (17,12 euros) en Flandre et -27% pour Numéricable (14,48 euros/mois).

En clair, Nethys apparaît comme l'opérateur le plus impacté par le projet de l'IBPT. La discrimination dénoncée est d'autant plus interpellante que les autres acteurs font par-

tie de groupe internationaux: Numéricable (Altice), Telenet (Liberty).

## Données dépassées

Mobistar qui piaffe d'impatience d'utiliser le câble de Nethys est une filiale du groupe Orange/France Telecom. «*L'IBPT se base sur des données de 2010. Elles ne sont plus adéquates, car le paysage a changé et de nouveaux services sont apparus aujourd'hui. Les comportements des consommateurs ont changé aussi. Le texte ne tient pas compte de cette évolution*», renchérit Frédéric Vandeschoor, patron de Voo, la filiale qui gère les activités Telecom de Nethys. Elle paie le prix fort pour utiliser le réseau de Mobistar dont le prix d'accès n'est pas régulé.

L'opérateur wallon estime que l'IBPT serait mieux inspiré s'il avait évalué d'abord les effets des tarifs de gros en vigueur depuis décembre 2013. Des acteurs (Mobistar, etc) critiquent ces tarifs alors même qu'ils ne les ont même pas encore testés.

Des membres du CSA partagent ces interrogations. Reste à savoir s'ils prendront leurs responsabilités. Le vote de ce matin pourrait être à bulletin secret.